

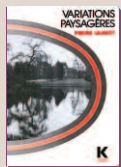
LA BANLIEUE PIERRE VUE PAR SANSOT

LA RUPTURE PARIS/BANLIEUE EST-ELLE GÉOGRAPHIQUE OU CULTURELLE, RÉELLE OU FANTASMÉE ? À QUI PROFITE-T-ELLE ?

« L a banlieue ne se localise pas dans une géographie si vaste soit-elle. D'une manière

panique, elle traverse, renverse, outrepassa nos déterminations spatiales. A preuve, elle se situe aussi bien à l'intérieur de nos cités. Un incident, un visage un peu plus creux, le début d'une bagarre, suscitent l'invasion (l'épiphanie) immédiate de la banlieue. Le soir, aux alentours de 11 heures, les métros deviennent rares, quelques passagers harassés attendent un peu plus longuement la rame (...). Silence du petit groupe, pesanteur de la fatigue et de la chape de ciment au dessus de nos têtes, les visages brouillés de fatigue, d'une existence dérisoire, usure sale des quais et des interminables couloirs. Nous sommes à la station Javel ou Châtelet ou République et

« L'informe n'est pas chez elle un caractère négatif mais sa façon d'échapper à la formulation. »



Extrait de « Banlieue, boogie, blues » in Variations paysagères, Pierre Sansot, éditions Klincksieck, Paris 1983

pourtant nous avons, en quelque sorte, affaire à un paysage de banlieue. Ce que nous avons perçu dans une station de métro, nous aurions pu l'obtenir dans tout autre point de la ville, sauf dans quelques îlots protégés ou aseptisés (...)

La banlieue n'est donc pas selon nous une illusion, une « invention » culturelle. Elle s'étend sur de longues surfaces, reconnaissable, toujours plus gourmande de terre, avec sa monotonie spatiale et temporelle, avec des hommes au travail qui essaient de s'accommoder d'elle, des jeunes qui se regroupent pour tenter un coup ou plus souvent pour se taire ensemble. Elle a beau paraître quelconque, quand on l'aborde, elle nous saisit aussi durement que l'océan, la forêt, la montagne quand ils n'avaient pas été maîtrisés par l'homme. L'informe n'est pas chez elle un caractère négatif mais la façon qu'elle a d'échapper à la formulation, à la mise en forme, de ne pas résister véritablement mais de nous échapper, d'être au bout de cette ville, et encore aux alentours de cette autre et d'être grosse de déferlements potentiels. (...)

Il fallait toute la détresse et l'anarchie des banlieues pour que l'on ose le rock, et en revanche ses accords déments rythment parfois les pas, les rêveries, les gestes des adolescents de banlieue.»

PIERRE SANSOT (1928-2005) philosophe, sociologue, poète de la ville

en Île-de-France N°68 JUN → OCTOBRE 2008 l'Ordre des architectes

ÉDITO

AGIR!



“

Pendant que les hommes politiques réfléchissent à la gouvernance de la métropole francilienne, l'étalement urbain et la

maison individuelle isolée continuent de détériorer l'équilibre écologique et social. Notre rapport à l'environnement a changé et la manière de penser les bâtiments, leurs formes, leurs matériaux et surtout leur disposition dans l'espace interpellent de nouvelles manières de prévoir et d'agir.

Certes, nombre d'enjeux nécessitent des prises de décisions à différentes échelles, région, département, groupement de communes, mais le préalable n'est-il pas de définir d'abord le cadre de vie que nous voulons, dense et solidaire, de travailler aux conditions d'une métropole qui allie l'harmonie et la diversité ; de suggérer des gouvernances thématiques : logement, transport, éducation, culture, travail, loisir ?

Partant des prises de positions qu'il a émises lors de la révision du Schéma directeur de la région Île-de-France « Un territoire pour tous », l'Ordre des architectes d'Île-de-France ouvre son débat sur la métropole parisienne par une série de rencontres et de tables rondes. Il affirmera publiquement sa position, qui exprimera la force de propositions des architectes.

Nos aînés rêvaient de faire entrer la lumière dans les logements, les usines, les bureaux, de concilier la ville et la campagne. Et nous, quels sont nos rêves ? Quelles conquêtes nouvelles voulons-nous pour nos enfants ? Quelle position face aux lois du marché auxquelles sont livrées les villes du monde en perpétuelle croissance ?

Moins isolés, moins individualistes peut-être, les architectes doivent s'exprimer collectivement pour éclairer les enjeux de transformation du territoire francilien.

”

Dominique Tessier
Président du Conseil de l'Ordre
des architectes d'Île-de-France



en Île-de-France
l'Ordre des architectes



148 rue du Fbg Saint-Martin
75010 Paris

Tél. : 01 53 26 10 60

croaif@architectes-idf.org

www.architectes-idf.org



*** LE CONSEIL DE L'ORDRE : Jacques Audren, Gilles Bouchez, François-Stéphane Braun, Alain Bretagnolle, Jérôme Chiarodo, Jean-Michel Daquin, Samuel Delmas, Christine Edelkins, Gaëlle Hamonic, Catherine Jacquot, Isabelle Latappy, Ludovic Lobjoy, Bernard Mauplot, Selma Mikou, Marie Minier, Thierry Naberis, Raphaële Perron, Sylvie Remy, Guilhem Roustan, Louis Soria, Dominique Tessier, Jean-Christophe Tougeron, David Ventre, Phine Weeke-Dottelonde | LE COURRIER N° 68, JUIN 2008 : Directeur de la publication : Dominique Tessier | Chargé de communication : Basile Valentin | Rédaction et coordination : Pascale Joffroy | Conception graphique et illustrations : Lola Duval | Photos couverture + mains : Charlotte Sauvaget | Impression : SENPQ | Diffusion : Ricoul | Tiré à 14 000 exemplaires | Dépôt légal / ISSN 1762 - 0058



EN ÎLE-DE-FRANCE

CRÉATION DU PÔLE DE FORMATION « VILLE ET ARCHITECTURE »

L'Ordre des architectes d'Île-de-France va créer fin 2008 un Pôle de formation aux ambitions professionnelles et culturelles inédites. Il met en place le troisième pilier de l'action politique engagée depuis 2004.

Après la réorganisation des services ordinaires puis la création de la Maison de l'architecture, la mise sur pied de cette troisième structure confortera la mise en œuvre du programme sur lequel les conseillers ont été élus à l'Ordre des architectes d'Île-de-France en 2002, 2004 et 2007. Depuis 2002, l'esprit de l'Ordre d'Île-de-France s'est modifié. Il s'agit désormais de multiplier les points de contacts entre la profession et la société pour

conforter la légitimité professionnelle et intellectuelle des architectes. La Maison de l'architecture est devenue le lieu de référence de cet esprit de débat et de partage. C'est là également que se déploiera le Pôle de formation Ville et Architecture.

DES BESOINS NOUVEAUX

Au cœur des enjeux de la ville et de l'architecture, la création du Pôle de formation répond à une convergence d'attentes et de

besoins nouveaux pour la formation des architectes :

1 - la demande (et la nécessité) d'une formation continue répondant mieux à la complexification de l'exercice du métier : l'offre actuelle de formation, dispersée et coûteuse, est perçue comme inappropriée par les architectes (voir les Cahiers de la profession du CNOA n°17/2004 et le Courrier des architectes n°66, novembre 2006). Elle est donc sous-utilisée.

2 - la mise en place des formations nécessaires à la nouvelle HMO (Habilitation à la Maîtrise d'œuvre en son nom propre) : 600 demandeurs potentiels en Île-de-France en 2009. Les sept écoles d'architecture d'Île-de-France ont approuvé la perspective d'une aide du Pôle à la mutualisation du tronc commun des formations HMO, formations tremplin vers les pratiques professionnelles.

3 - le nécessaire partage d'expériences, de réflexions et de formations avec les élus : ce partage est la condition sine qua non pour que l'attente que suscitent les architectes se transforme en une reconnaissance large de

connaissance un ensemble de formations en phase avec les mutations professionnelles et culturelles concernant le cadre de vie, le Bâtiment et les territoires. Il s'agit à la fois, par le biais d'un comité scientifique indépendant, de diffuser les offres de formation jugées pertinentes, d'organiser des partenariats et de mutualiser des formations, de créer ou de contribuer à la création de nouvelles formations. Des chartes de qualité seront élaborées et les formations seront évaluées par les retours d'expériences. Une base de données techniques et juridiques sur l'exercice de la maîtrise d'œuvre sera mise sur pied, en lien direct avec les formations HMO dans les écoles.

Répondre à des besoins en formation nouveaux

AVEC TOUS LES ACTEURS DU CADRE DE VIE

Le Pôle de formation Ville et Architecture sera pluridisciplinaire et indépendant. A l'Ordre régional des architectes et à la Maison de l'architecture, il veut associer les écoles d'architectures et du paysage, la DRAC, les CAUE, mais aussi des universités, d'autres écoles

SE FORMER SEULEMENT ENTRE NOUS ? NON, LA FORMATION EST AUSSI L'OCCASION D'UN PARTAGE D'EXPÉRIENCES AVEC LES ÉLUS.

leurs compétences, quel que soit leur champ d'exercice.

L'Ordre des architectes d'Île-de-France et la Maison de l'architecture organisés en association à but non lucratif ont décidé de répondre « par le haut » à ce faisceau d'attentes, en mettant sur pied une structure indépendante qui ambitionne de susciter un renouvellement profond de l'offre et des modalités de formation. Le Pôle suscitera, structurera et portera à

prestigieuses (l'École nationale des Ponts et Chaussées, l'École des ingénieurs de la ville de Paris et Sciences Po par exemple), des représentants de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre ainsi que d'autres partenaires privés et publics. La liste des membres fondateurs reste ouverte suivant les projets qui seront définis. Un partenariat privilégié sera recherché avec la Région Île-de-France.

Le Pôle deviendra ainsi un lieu de mise en →

relation et de formations croisées. Il a vocation à structurer une offre de formation culturelle à la ville et à l'architecture à destination de différents publics, et notamment de la maîtrise d'ouvrage publique et privée, des élus d'Île-de-France, des ingénieurs et cadres de la fonction publique territoriale. Association d'institutions liées par convention, le pôle de formation Ville et

Architecture structurera donc une offre de formation continue pour les architectes, les maîtres d'œuvre, les maîtres d'ouvrage, les professionnels du cadre de vie au sens large et leurs partenaires. Sa structure s'inscrit dans le réseau national des pôles de ressources déconcentrés en formation continue créés par la Direction de l'Architecture et du Patrimoine.

Des formations croisées pour différents publics



BERNARD DUCROIX

Ancien directeur d'Habitat Formation, l'OPCA des Acteurs de la Ville

Dans l'ensemble des secteurs économiques, les exigences de qualité et de sécurité vont croissant. Toutes les entreprises, de la plus modeste aux groupes internationaux, sont devant un formidable défi. Outre la production de biens et

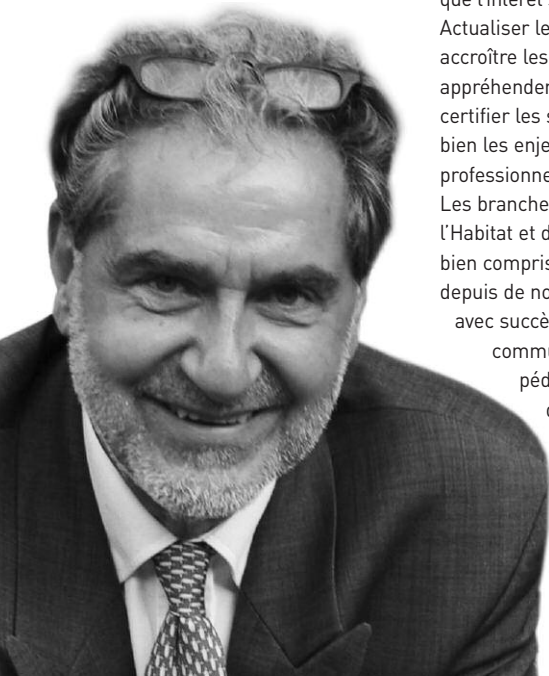
de services en adéquation nécessaire avec la demande, leurs performances sont également jugées à l'aune de leurs impacts environnemental et sociétal. Patrons et salariés doivent faire face à cette mutation et naturellement c'est vers la formation continue que l'intérêt se porte.

Actualiser les connaissances, accroître les compétences, appréhender des cas concrets, certifier les savoirs-faire, tels sont bien les enjeux d'une formation professionnelle d'excellence. Les branches professionnelles de l'Habitat et du Cadre de vie l'ont bien compris et s'y emploient depuis de nombreuses années avec succès. C'est la mise en

commun des investissements pédagogiques et des moyens financiers qui a permis de progresser rapidement. Pour l'architecture, il peut en aller de

même. Certains écueils sont à éviter qui nuisent à l'efficacité et consomment inutilement les énergies. Il faut donc être vigilant et privilégier :

- 1 | le regroupement des bonnes volontés et l'instauration de partenariats équilibrés.
- 2 | l'analyse fine de la demande et la mise en place d'actions de formation adéquates.
- 3 | un appui administratif de façon à gommer, autant que faire se peut, les trop nombreuses difficultés liées à un contexte réglementaire complexe.
- 4 | un conseil pédagogique pertinent afin de valoriser au mieux et au plus vite les qualités et compétences des personnels. Ce sont ces mêmes objectifs que le pôle Ville et Architecture s'est fixé. Il me semble que, animée par une volonté partagée et garante du respect de l'identité de chacun de ses membres, cette nouvelle association apportera à la profession un appui indispensable et des services utiles à tous.»



ENGAGEMENT POUR LA MÉTROPOLE

Trois défis à relever pour la métropole francilienne : l'identité, la diversité et la solidarité. Les architectes ont leur mot à dire.

La question du « Grand Paris » ne s'arrête pas aux controverses techniques sur la gouvernance qui monopolisent aujourd'hui les débats politiques. Elle interroge des champs de réflexion nouveaux sur la forme urbaine, l'échelle des territoires, les nouveaux pôles urbains et leurs potentiels. Ces problématiques intéressent directement les architectes, qui par leur culture et leur formation - à la grande échelle comme à la petite- peuvent apporter un éclairage spécifique. C'est pourquoi l'Ordre des architectes d'Île-de-France engage un cycle de

Un nouveau mode de développement solidaire et transversal

rencontres qui ouvre le débat sur les modèles d'urbanité possibles à l'échelle de la métropole ⁽¹⁾. L'accélération actuelle des enjeux métropolitains (concurrence entre métropoles, nouveaux réseaux, changements d'échelle à opérer) appellent pour l'agglomération parisienne un saut qualitatif rapide. Londres, Madrid ou Barcelone ont déjà franchi le pas.

La métropolisation de l'Île-de-France ouvre pour la capitale et la banlieue un potentiel considérable. Elle porte l'espoir d'un nouveau mode de développement urbain, solidaire et transversal,

général de nouveaux territoires de projets. De quelle nature peut être ce développement ? L'image encore répandue d'une agglomération francilienne sur-centralisée où Paris tiendrait le rôle dominant et la banlieue le rôle servant ne correspond plus à la réalité opérationnelle. Le monocentrisme a fait place à un foisonnement de pôles urbains en devenir, à des échelles de territoire nouvelles, avec leurs propres dynamiques d'urbanisation et leur autonomie. Ce sont, sans préjuger des politiques d'aménagement à venir, Roissy-Le Bourget, la plaine Saint-Denis, le plateau de Saclay, Orly-Rungis et bientôt la Tangentielle nord et Seine Amont. C'est un fait, ces territoires plus interdépendants appellent une approche plus transversale et cohérente, à l'échelle des grands paysages, des axes de circulations, des pôles de développement. La réflexion doit porter à deux niveaux.

C'est Paris qui gagnera le plus à l'ouverture vers sa périphérie

D'une part, il est urgent que la Métropole se forge une identité cohérente, à travers une méta-vision partagée par tous les territoires métropolitains, au-delà des limites administratives actuelles. D'autre part – et ce n'est pas contradictoire – l'identité de chaque territoire doit être respectée et confortée. Car l'hétérogénéité, la complexité de la métropole sont au cœur du sujet. Tenir compte des aires urbaines en devenir, ce n'est pas agglomérer autour d'elles sans distinctions les densités plus fortes qui aideront à limiter l'étalement urbain ⁽²⁾. C'est ancrer ces densifications dans les contextes historiques, géographiques et sociaux sans céder à des recettes toutes faites. L'échelle d'analyse locale, voire micro-locale, ne se soumet à aucune planification. Dans ses diversités, la banlieue recèle une énergie économique, des potentiels fonciers, une liberté culturelle et opérationnelle qui manquent à la capitale réglementée et trop longtemps enfermée dans ses enceintes. C'est parce qu'elle est faite de centres plus ou moins consti-

tués, d'espaces définis ou indéfinis, de mélanges, de marges de manœuvre enthousiasmantes (les docks de Saint-Ouen !) que le vent souffle. Il n'y a pas besoin de se projeter loin dans l'avenir pour qu'elle en ait fini avec son passé de friches et de rebuts, d'implantations anarchiques et de no man's land. Paradoxalement, c'est Paris qui gagnera peut-être le plus aux passerelles tendues vers sa périphérie : cette bouffée d'air desserrera ses carcans.

Il faut donc développer l'idée que la métropole est une chance, que son territoire possède de formidables atouts, Paris ville lumière, les banlieues et leurs identités, ses habitants.

Dans cette ville globalisée, la solidarité dépend d'un maillage resserré de transports en commun (priorité au Métro phérique). Elle se construit à travers des projets partagés, tels que la politique

d'espaces publics conduite par l'agglomération lyonnaise. Elle nécessite la construction d'équipements emblématiques comme le Mac Val de Vitry, pour autant qu'ils soient bien desservis. Placer les lieux dans le cercle vertueux de la valorisation est un processus complexe qui tient de l'action autant que du regard porté. L'histoire récente de la notoriété acquise par un collègue de Zep dans Paris 20^{ème}, dont le quotidien atteint soudain une portée universelle à travers le film « Entre les murs » de Laurent Cantet, Palme d'or à Cannes, montre tous les espoirs d'humanité que la globalisation est susceptible de porter, quand elle est comprise dans le bon sens.

(1) Dates et thèmes des débats à suivre sur www.architectes-idf.org [dans la rubrique actualité].

(2) L'Ordre des architectes d'Île-de-France publie « Apprivoiser la densité », document pédagogique diffusé aux collectivités locales et élus franciliens. Objectif : promouvoir des alternatives à l'habitat diffus et au mitage du territoire. Contact au 01 53 26 10 72.



→ **BAL DES ARCHITECTES**

Vous êtes attendus au 5^{ème} Bal des architectes le jeudi 26 juin 2008 à partir de 20h30 à la Maison de l'architecture. Cette grande fête réunira cette année tous ceux qui voient en l'architecture « une expression de la culture ». Merci à Lainé Delau, partenaire officiel, et à « d'a », Mouvement des architectes et Santa & Cole pour leur amical soutien.

Informations/inscriptions sur bal@architectes-idf.org

→ **AUX ARCHITECTES NON MAÎTRES D'ŒUVRE**

Rassembler tous les architectes au sein de l'Ordre, quel que soit leur mode d'exercice, est un moyen de conforter leur reconnaissance dans leur pratique professionnelle mais aussi de promouvoir « l'architecture comme expression de la culture » à tous les échelons de la société. Un questionnaire envoyé aux **1800 architectes non-maîtres d'œuvre inscrits au Tableau de l'Ordre** va permettre de mieux connaître leurs attentes. Des propositions d'actions seront mises au débat en octobre.

→ **ETRE ASSURÉ ET LE FAIRE SAVOIR**

L'Ordre des architectes d'Aquitaine a été condamné à payer 107 000 € de dommages et intérêts pour n'avoir pas engagé à temps une procédure disciplinaire à l'encontre d'un confrère pour défaut d'assurance. L'ordonnance d'août 2005 impose des procédures de suspension et de radiation rapides pour manquement à l'obligation d'assurance. A chaque relance ou délai supplémentaire, l'Ordre solidaire s'expose et l'ensemble des architectes paient.

Manifestez-vous sur tableau@architectes-idf.org.

→ **PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ**

L'Ordre des architectes travaille aux conditions de transparence et de concurrence nécessaires à ce nouveau type de contrats. Il réclame, comme les textes le prévoient, que la personne publique se réserve le choix du projet architecturale mais aussi que le recours aux PPP soit limité à des seuils de montants de travaux garantissant l'accès des PME à la commande publique et que la personne publique se réserve le choix du concepteur du projet architectural. La classe politique entendra-t-elle ?

■ **Merci aux 200 architectes qui, pour promouvoir l'architecture auprès du grand public, ont donné des consultations gratuites aux particuliers à la Foire de Paris (30 avril-12 mai 2008). Une initiative de l'Ordre des architectes d'Île-de-France, pour la deuxième année consécutive, avec Vitra et Architectures à Vivre.**

Et toujours, à l'Ordre d'Île-de-France

- Guichet emplois et stages sur www.architectes-idf.org
- Permanences juridiques chaque premier jeudi du mois. Inscription sur permanences@architectes-idf.org.
- Service d'information juridique par téléphone au 0 892 683 783 du lundi au vendredi 10h-19h. (0,337 € /mn)
- Les Ateliers « numérique », « emploi », « métiers de l'architecture » et « de l'organisation ». Programme et inscriptions sur www.architectes-idf.org

■ **Maison de l'architecture**

Deux rendez-vous prévus à l'automne : l'exposition de Frédéric Delangle « Troisième territoire » dans le cadre du Mois de la Photo à Paris (23 octobre - 14 novembre 2008), puis le Festival Dehors Paris 2 (17 novembre - 8 décembre 2008). www.maisonarchitecture-idf.org

■ **Mutuelle**

Vous êtes nombreux à nous interpeller sur la légitimité et la mise en application du régime de mutuelle obligatoire des entreprises d'architecture. Le Conseil National de l'Ordre des architectes met à votre disposition les informations nécessaires sur www.architectes.org rubrique actualités.